



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

Comprendre l'Objectif de développement durable 4 Éducation 2030



GUIDE

Éducation
2030 

Comprendre
l'Objectif de développement durable 4
Éducation 2030

Guide

Objet

Le présent guide, qui s'articule autour d'une série de questions et de réponses pour « décoder » l'ODD 4, contient des indications générales permettant de mieux comprendre sa place dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et d'assurer sa mise en œuvre efficace. Il met en avant les principales caractéristiques de l'ODD 4-Education 2030 et les engagements pris au niveau mondial, manifestés dans les cibles de l'ODD 4 telles que formulées par la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Education 2030.

Ce guide a été élaboré par la Section Partenariats, Coopération et Recherche de l'UNESCO au sein de la Division d'appui et de coordination de l'Éducation 2030.

Table des matières

Objet	3
Qu'est-ce qu'Éducation 2030 ?	7
Qu'est-ce que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?	7
Comment s'articule l'éducation dans le Programme 2030 ?	7
Quels sont les principes sous-jacents ?	8
En quoi l'ODD 4 diffère-t-il des OMD et de l'EPT ?	9
Quelles sont les principales caractéristiques de l'ODD 4-Éducation 2030 ?	10
Quelles sont les cibles et les engagements de l'ODD 4 ?	11
Qu'est-ce que le Cadre d'action 2030 ?	15
Traduire les engagements de l'ODD 4 au niveau national	16
Les engagements de l'ODD 4 peuvent-ils être contextualisés au niveau national ?	16
Quelles sont les implications pour les politiques de développement de l'éducation ?	17
Que signifie la mise en œuvre de l'ODD 4 ?	19
Est-il nécessaire de mettre en place des plans nationaux pour l'ODD 4 ?	19
Quelles sont les étapes de la traduction des objectifs mondiaux au niveau national ?	20
Comment sont coordonnés les efforts des partenaires ?	21
Financement d'Éducation 2030	23
Quelles sont les implications pour le financement national ?	23
Quelles sont les implications pour l'aide publique au développement ?	23
Quels seront les processus et mécanismes mondiaux pour le financement de l'ODD 4 ?	24
Suivi de la progression	27
Comment s'effectuera le suivi de la progression ?	27
Quel cadre d'indicateurs est proposé pour le suivi de la progression ?	27
Annexe 1	29
Principaux documents de référence sur l'ODD 4 - Éducation 2030	29
Annexe 2	31
Messages stratégiques clés : ODD 4-Éducation 2030	31
Annexe 3	33
Indicateur mondiaux proposés pour le suivi de l'ODD 4	33
Annexe 4	35
Cadre d'indicateurs thématiques pour le suivi des objectifs de l'ODD 4 [édition octobre 2017]	35

Qu'est-ce qu'Éducation 2030 ?

Qu'est-ce que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement intergouvernemental et un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Il se compose de 17 Objectifs de développement durable (ODD) « intégrés et indissociables qui concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale », démontrant par ailleurs l'ampleur et l'ambition de ce nouveau Programme universel.¹ Ils ressortent de ce qui a été sans nul doute le processus de consultation le plus inclusif de toute l'histoire des Nations Unies, le fruit de la contribution substantielle de tous les secteurs de la société, de tous les acteurs de la communauté internationale et de toutes les régions du monde. Tous les États membres, l'ensemble du système des Nations Unies, les experts et les représentants de la société civile, du monde des entreprises et, le plus important, des millions de personnes du monde entier, ont pris l'engagement de concrétiser ce large programme qui s'attaque aux préoccupations communes de la planète toute entière et de promouvoir le bien public.

Comment s'articule l'éducation dans le Programme 2030 ?

Objectif de développement durable 4 : L'éducation occupe une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au sein de ce large programme, elle se présente essentiellement comme un objectif autonome (ODD 4) accompagné de ses sept cibles de résultats et de 3 moyens de mise en œuvre.



Une éducation de qualité

Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

Les cibles des autres ODD en rapport avec l'éducation : Dans le Programme à l'horizon 2030, l'éducation ne se limite pas à l'ODD 4. Elle est également mentionnée spécifiquement dans les cibles des cinq objectifs ci-dessous et elle est également liée à quasiment tous les autres ODD :



Bonne santé et bien-être

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

¹ Nations Unies A/RES/70/1 (Distribution générale : 21 octobre 2015) Résolution adoptée par l'Assemblée Générale le 25 septembre 2015 [sans renvoi à une grande commission (A/70/L.1)] 70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E



Égalité entre les sexes

Cible 5.6 : Nombre de pays disposant de lois et de règlements garantissant aux femmes de 15-49 ans l'accès aux soins de santé, à l'information et à l'éducation génésique et sexuelle



Travail décent et croissance économique

Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation



Consommation & Production responsables

Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



Atténuation des changements climatiques

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Quels sont les principes sous-jacents ?

- 1 : L'éducation est un droit humain fondamental et un droit dont la jouissance permet à chacun de comprendre et d'utiliser de nombreux autres droits.** Pour honorer ce droit, les pays doivent assurer l'égalité d'accès pour tous à une éducation et un apprentissage de qualité, inclusifs et équitables, ne laissant personne pour compte. L'éducation doit viser le développement complet de la personnalité humaine et promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, l'amitié et la paix.
- 2 : L'éducation est un bien public.** L'état assume la responsabilité principale de la protection, du respect et de la réalisation du droit à l'éducation. Effort sociétal partagé, l'éducation implique un processus inclusif de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques.² La société civile, les enseignants et les éducateurs, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants ont tous un rôle important à jouer dans la réalisation du droit à une éducation de qualité. Le rôle de l'état est essentiel dans la définition et la réglementation des normes et standards.
- 3 : L'égalité entre les sexes est indissociable du droit à l'éducation pour tous.** Réaliser l'égalité entre les sexes exige une approche fondée sur les droits assurant aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, non seulement l'accès et l'achèvement de cycles complets d'éducation, mais une autonomisation à égalité, dans et par l'éducation.

² UNESCO (2015) *Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ?*

En quoi l'ODD 4 diffère-t-il des OMD et de l'EPT ?

En tant que programme mondial pour l'éducation, l'ODD 4 diffère à la fois des cibles OMD liées à l'éducation et de l'Éducation Pour Tous en termes de portée, de couverture géographique et de domaines d'intérêt politique. Le Tableau 1 ci-dessous met en évidence certaines de ces différences.

Portée : Alors que l'OMD2 se focalisait sur les enfants et sur l'accès à l'éducation primaire, l'EPT avait une portée plus vaste, cherchant à « répondre aux besoins d'apprentissage de base des enfants, des jeunes et des adultes ». Nous savons que l'engagement de l'EPT en faveur du droit à l'éducation de base pour tous n'a pas été honoré à l'échéance 2015. L'ODD 4 vise donc à compléter ce programme d'éducation inachevé, en faisant encore plus, avec l'engagement de tous les pays d'assurer *la possibilité d'accéder à égalité à des opportunités d'apprentissage de qualité à tous les niveaux de l'éducation*, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Couverture géographique : En se limitant à assurer l'accès des enfants à l'éducation primaire et à l'achèvement du cycle correspondant, la couverture géographique des OMD s'est restreinte aux pays du Sud, à faible revenu et touchés par les conflits. Cela n'était pas le cas pour l'EPT. Conçue initialement comme un programme universel visant à assurer à tous une éducation de base de qualité dans tous les pays du monde, l'EPT s'est focalisée en pratique sur les pays présentant la plus forte proportion d'enfants non scolarisés. À l'inverse, l'ODD 4 est par définition un programme universel applicable à tous les pays du monde, au Nord comme au Sud.

Domaines d'intérêt politiques : Étant donné l'accent plus étroit mis par l'OMD sur l'accès à l'éducation primaire et à l'achèvement du cycle correspondant, l'EPT s'est préoccupée d'assurer l'accès à une éducation de base de qualité à tous les enfants, jeunes et adultes. Cela englobait l'éducation et la protection de la petite enfance, l'éducation primaire et secondaire, ainsi que l'alphabétisation des jeunes et des adultes et les compétences pour la vie courante. L'ODD 4 poursuit en l'élargissant l'optique de l'EPT concernant l'éducation de base de qualité pour tous, avec un accès équitable à l'éducation et à la formation post-fondamentales pour les jeunes et les adultes par le biais d'un accès équitable à des possibilités d'apprentissage appropriées. L'autre nouveauté de l'ODD 4 a trait à la pertinence des résultats d'apprentissage tant pour le monde du travail que pour la vie civique, dans un monde globalisé et interconnecté.

Tableau 1 : Comparaison des programmes mondiaux pour l'éducation : OMD2, EPT et ODD 4

Programmes mondiaux pour l'éducation			
	OMD2	EPT	ODD 4
Portée	Éducation primaire [enfants]	Éducation de base [enfants, jeunes et adultes]	Éducation de base ; Éducation /Formation post-fondamentales ; Perspective d'apprentissage tout au long de la vie
Couverture géographique	Pays à faible revenu Pays touchés par les conflits	Malgré l'intention universelle, l'accent a été mis en pratique sur les pays à faible revenu	Programme universel pour tous les pays, sans distinction de niveau de revenu/stade de développement
Domaines d'intérêt politique	Accès à l'éducation primaire pour tous et achèvement du cycle correspondant	Accès pour tous à l'éducation de base	Accès pour tous à l'éducation de base ; + Équité dans l'accès à l'éducation et à la formation post-fondamentales + Pertinence de l'apprentissage pour le travail et pour la citoyenneté mondiale

Quelles sont les principales caractéristiques de l'ODD 4-Éducation 2030 ?

Un programme universel pour tous les pays : Le Programme à l'horizon 2030 est encadré par cinq grands objectifs : (1) **L'humanité** – éliminer la pauvreté et la faim ; (2) **La planète** – lutter contre la dégradation de la planète ; (3) **La prospérité** – faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante ; (4) **La paix** – favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives et (5) **Les partenariats** – mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable. Le développement durable et sa triple dimension – économique, sociale et environnementale – sont au cœur du programme à l'horizon 2030. Cette préoccupation de durabilité, partagée par tous les pays, implique un programme universel pertinent pour toutes les sociétés, sans distinction de niveau de revenu et/ou de stade de développement. Cela peut s'entendre comme une *universalité de principes* (droits humains),

une *universalité de champ d'action* (accent mis sur l'équité et l'inclusion) et une *universalité de couverture des pays*.

Un champ large offrant à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : L'ODD 4-Éducation 2030 s'efforce d'assurer des possibilités éducatives équitables dans une perspective holistique d'*apprentissage tout au long de la vie*. Son but est d'assurer une éducation préscolaire, primaire et secondaire universelle conduisant à des résultats d'apprentissage effectifs et pertinents pour tous les enfants, jeunes et adultes, servant de fondement à l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les domaines de celle-ci. Par ailleurs, l'ODD 4 ambitionne également d'assurer l'*égalité des chances dans l'accès à des possibilités d'apprentissage supplémentaires* pour les jeunes et les adultes, tout au long de la vie.

Accent renouvelé sur l'équité, l'inclusion et égalité des genres : L'ODD 4-Éducation 2030 inclut un accent renouvelé et élargi sur l'inclusion, l'équité et l'égalité entre les sexes. Ceci ressort clairement de la cible 4.5 qui a pour but d'éliminer les inégalités entre les genres et de garantir aux populations vulnérables, y compris aux personnes handicapées et aux peuples autochtones, un accès plus équitable à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle.

Accent renouvelé sur l'efficacité de l'apprentissage : L'ODD 4-Éducation 2030 insiste de nouveau sur l'efficacité de l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de compétences utiles. Ceci ressort clairement dans les cibles et les indicateurs mondiaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire (Cible 4.1), ainsi qu'à l'alphabétisation des jeunes et des adultes (Cible 4.6).

Nouvel accent sur la pertinence de l'apprentissage : La nouveauté de l'ODD 4-Éducation 2030 a trait à l'accent mis sur la pertinence de l'apprentissage, aussi bien du point de vue des compétences professionnelles et techniques pour un travail décent (Cible 4.4), que pour la « citoyenneté mondiale » dans un monde pluriel, interdépendant et interconnecté (Cible 4.7).

Quelles sont les cibles et les engagements de l'ODD 4 ?

L'ODD 4, ainsi que ses cibles, visent à « assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Pour bien comprendre chacune des dix cibles de l'ODD 4, il convient de se référer à la Déclaration d'Incheon et au Cadre d'action Éducation 2030. Chacune des cibles énumérées ci-dessous s'accompagne d'un bref énoncé de ses principaux engagements en termes de politiques, qui découlent du Cadre d'action.

Cibles de résultats



Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile et pertinent.

Offrir à tous, sans aucune discrimination, un cycle d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit, financé par des fonds publics, inclusif et équitable, d'une durée de 12 ans – dont neuf années au moins³ sont obligatoires.



Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

L'offre d'**au moins une année d'enseignement préscolaire de qualité**, gratuit et obligatoire, dispensée par des éducateurs bien formés, est encouragée, de même qu'une éducation et protection de la petite enfance.



Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel et tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Il est impératif de **réduire les obstacles au développement des compétences et à l'accès à la filière de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)**, du niveau secondaire jusqu'à l'éducation tertiaire, notamment universitaire, et de proposer aux jeunes et aux adultes des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. **L'enseignement supérieur devrait progressivement devenir gratuit**, conformément aux accords internationaux existants.



Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

1. Accès : **Il est nécessaire d'élargir l'accès équitable à la filière EFTP**, tout en garantissant la qualité de l'enseignement. Il est donc impératif d'accroître et de diversifier l'offre d'apprentissage, par le biais de multiples modalités d'éducation et de formation, afin que tous les jeunes et tous les adultes, en particulier les filles et les femmes, puissent acquérir les savoirs, les compétences et les aptitudes requises pour un travail décent et pour la vie courante.
2. Acquisition des compétences : Outre la maîtrise des **compétences spécifiques du travail**, il convient d'accorder une **importance plus soutenue aux compétences cognitives et non cognitives/transférables de haut niveau**, notamment dans les domaines du règlement des problèmes, de la pensée critique, de la créativité, du travail

3 Les neuf premières années d'éducation formelle, soit la durée cumulée de CITE 1 et 2 : CITE 1 représente le niveau primaire, d'une durée habituelle de six ans (avec des variations allant de quatre à sept ans selon les pays,) et CITE 2 représente le premier cycle du secondaire, d'une durée habituelle de trois ans (avec des variations). (ISU. 2012. Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011. www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-en.pdf)

d'équipe, des compétences en communication, en résolution des conflits, etc., qui sont utilisables dans un large éventail de secteurs professionnels. De plus, il convient d'offrir aux apprenants des possibilités leur permettant d'actualiser leurs aptitudes à intervalles réguliers, par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie.



Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle, pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable

1. Inclusion et équité : **Tous, sans distinction de sexe, d'âge, de race, de couleur, d'ethnicité, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de propriété ou de naissance, ainsi que les personnes en situation de handicap, les migrants, les peuples autochtones, et les enfants et les jeunes, en particulier ceux en situation de vulnérabilité ou autre, devraient avoir accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.** Les groupes vulnérables qui nécessitent une attention particulière et des stratégies ciblées sont les personnes handicapées, les populations autochtones, les minorités ethniques et les pauvres.
2. Égalité entre les sexes: **Toutes les filles et tous les garçons, toutes les femmes et tous les hommes, doivent se voir offrir les mêmes possibilités de recevoir une éducation de qualité, d'atteindre le même niveau d'instruction et d'en tirer le même profit.** Les adolescentes et les jeunes femmes sont parfois exposées à la violence sexiste, au mariage d'enfants, à la grossesse précoce et au lourd fardeau des tâches ménagères, de même que celles qui vivent dans des zones rurales démunies et reculées, aussi requièrent-elles une attention particulière. Dans les situations où les garçons sont désavantagés, des mesures ciblées doivent leur être appliquées. Les politiques visant à remédier à ces inégalités sont plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans un ensemble de mesures également axées sur la promotion de la santé, de la justice, de la bonne gouvernance et de l'abolition du travail des enfants.



Cible 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion substantielle d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Les principes, stratégies et mesures à mettre en œuvre à cette fin reposent sur une conception moderne de l'alphabétisation comme étant une continuité d'un niveau de compétence à un autre. Cela transcende la notion d'une simple dichotomie entre « alphabétisé » et « analphabète ». Par conséquent, l'action de cette cible vise à s'assurer que, d'ici à 2030, dans le monde entier, tous les jeunes et tous les adultes devraient avoir acquis des niveaux pertinents et reconnus de maîtrise des compétences fonctionnelles en lecture, en écriture et en calcul équivalents à ceux qui permettent d'acquérir un enseignement de base suivi dans son intégralité.



Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Il est vital d'accorder une place centrale au renforcement de la contribution de l'éducation à l'avènement des droits de l'homme, de la paix, et d'une **citoyenneté responsable**, du niveau local au niveau mondial, de l'égalité entre les sexes, du développement durable et de la santé. Le contenu d'un tel enseignement doit être pertinent et prendre en compte les aspects tant cognitifs que non cognitifs de l'apprentissage. Les connaissances, les compétences, les valeurs et les comportements dont les individus ont besoin pour mener une vie productive, prendre des décisions éclairées et assumer un rôle actif, au plan local comme au niveau mondial, en affrontant les **enjeux globaux** et en recherchant des solutions, peuvent être acquis au moyen de l'éducation en vue du développement durable (EDD) et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), qui englobent l'éducation à la paix et aux droits de l'homme ainsi que l'éducation interculturelle et l'éducation pour une compréhension internationale.

Moyens de mise en œuvre



Cible 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Cette cible touche au besoin d'infrastructures physiques adéquates et d'environnements sûrs, inclusifs qui encouragent l'apprentissage pour tous, quelle que soit l'origine ou la situation de handicap.



Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Les programmes de bourses peuvent jouer un rôle crucial, en ce qu'ils permettent à des jeunes et à des adultes qui n'en auraient pas les moyens, de financer la poursuite de leurs études. Lorsque les pays développés offrent des bourses aux étudiants des pays en développement, celles-ci devraient être structurées de façon à renforcer les capacités du pays en développement. Bien que l'importance des bourses soit reconnue, les pays donateurs sont

encouragés à accroître d'autres formes de soutien à l'éducation. Conformément à l'accent mis sur l'équité, l'inclusion et la qualité dans l'ODD 4-Éducation 2030, des bourses d'études devraient être octroyées en toute transparence à des jeunes issus de milieux défavorisés.



Cible 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Les enseignants sont la clé de la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 4. Il est donc indispensable de s'en préoccuper de toute urgence en fixant une échéance plus immédiate, car l'absence d'équité dans l'éducation est exacerbée par la pénurie et la répartition inégale des enseignants ayant reçu une formation professionnelle, surtout dans les zones défavorisées. Puisqu'ils représentent une condition essentielle de l'assurance d'une éducation de qualité, les enseignants et les éducateurs devraient être autonomisés, recrutés en nombres suffisants et correctement rémunérés, motivés, formés professionnellement et appuyés dans le cadre de systèmes financés de façon adéquate, efficace et efficiente.

Qu'est-ce que le Cadre d'action 2030 ?

Le Cadre d'action Éducation 2030 fournit des orientations pour la mise en œuvre de l'ODD 4 aux niveaux national, régional et mondial. La première partie expose la vision et les principes sur lesquels se fonde l'ODD 4. La deuxième partie présente l'objectif dans son ensemble, chacune des sept cibles de résultats et les trois moyens de mise en œuvre, expliquant la raison d'être de chacun et proposant des stratégies indicatives. La troisième partie du Cadre d'action met en évidence les défis liés aux modalités de mise à œuvre, à savoir : la gouvernance, la responsabilité et les partenariats, la coordination, le suivi et l'examen des progrès, et le financement. Elle inclut également le cadre des indicateurs mondiaux et thématiques proposés pour le suivi de la progression vers la réalisation des engagements de l'ODD 4. Ces cadres figurent également dans les Annexes 3 et 4 de ce guide.

Traduire les engagements de l'ODD 4 au niveau national

Les engagements de l'ODD 4 peuvent-ils être *contextualisés* au niveau national ?

Les cibles de l'ODD 4 sont l'expression de l'engagement mondial pris par tous les pays afin d'assurer le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie. Cela inclut l'engagement d'assurer à la fois l'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous, et l'égalité des chances dans l'accès à une éducation et une formation post-secondaires de qualité et efficaces. Toutes les cibles répondent à une préoccupation centrale, qui est d'assurer l'égalité des opportunités dans l'accès à un apprentissage efficace et pertinent. Ces engagements s'articulent sous la forme de **cibles mondiales** et/ou de **jalons mondiaux** :

1. Cibles mondiales : un certain nombre de cibles de l'ODD 4 représentent un engagement mondial renouvelé à universaliser l'accès à une éducation de base de qualité pour tous, ainsi qu'à l'égalité entre les sexes à l'horizon 2030. Ces cibles mondiales sont le reflet le plus clair du « programme EPT inachevé ».

- Cible 4.1 – Veiller à ce que tous les enfants et tous les jeunes aient accès à un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité, d'une durée de 12 ans, dont un minimum de 9 ans d'enseignement obligatoire, public et gratuit.
- Cible 4.2 – Veiller à ce que tous les enfants aient accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité, et d'au moins une année d'enseignement préscolaire pour tous.
- Cible 4.5 – Veiller à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation.
- Cible 4.6 – Veiller à ce que tous les jeunes [de 15 à 24 ans] sachent lire, écrire et compter.

Bien qu'il existe différentes lignes de base en fonction des contextes, l'engagement commun mondial demeure le même pour tous les pays – universaliser l'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous les enfants et tous les jeunes, ainsi qu'assurer l'égalité entre les sexes dans l'éducation à l'horizon 2030.

2. Jalons mondiaux : d'autres cibles de l'ODD 4 ne constituent pas une cible mondiale (quantitative) s'appliquant à tous les pays. Au lieu de cibles quantitatives, elles font figure de jalons mondiaux. Ces jalons sont l'expression **d'engagements mondiaux qu'il est nécessaire de contextualiser et de refléter dans les priorités nationales en matière de politiques de l'éducation**. En tant que jalons mondiaux pour le développement éducatif national, ces cibles **exigent la définition au niveau national de cibles quantifiables** :

- Cible 4.3 – Assurer un accès élargi et équitable à toutes les formes d'éducation et de formation post-fondamentales
- Cible 4.4 – Assurer les compétences requises pour le monde du travail
- Cible 4.7 – Assurer un apprentissage utile pour la citoyenneté dans un monde globalisé

- Cible 4.a – Assurer des cadres d'apprentissage sûrs et inclusifs
- Cible 4.c – Assurer un recrutement, une formation, un développement professionnel et des conditions de travail adéquates pour les enseignants

Jalons nationaux: qu'il s'agisse de cibles mondiales ou de jalons mondiaux, les gouvernements nationaux devront intégrer ces engagements mondiaux en faveur de l'ODD 4 dans leurs efforts nationaux de développement de l'éducation. Dans tous les cas, des jalons nationaux/ locaux intermédiaires appropriés devront être posés. Des jalons intermédiaires peuvent être définis pour chaque cible, servant à mesurer et à examiner la progression générale vers les objectifs à plus long terme. Ce type de jalon est indispensable au niveau national, pour traiter le déficit de responsabilité associé aux objectifs à plus long terme.

Quelles sont les implications pour les politiques de développement de l'éducation ?

Principales caractéristiques et priorités politiques	Implications pour le développement de l'éducation
<p>Programme universel pertinent axé sur la durabilité</p>	<p>Collaboration, coopération et partenariats : En tant que programme pertinent au niveau universel, l'ODD 4 – Éducation 2030 est un engagement collectif de tous les pays indépendamment de leur niveau de développement. Ceci a des implications pour les modèles de coopération, les partenariats et la coordination entre les différents acteurs au sein des pays et entre ceux-ci.</p> <p>Coordination intersectorielle au niveau des pays : Les liens entre les ODD exigent de transcender l'approche compartimentée à l'éducation. Toute stratégie visant à réaliser l'ODD 4, et au final tous les ODD, devrait se fonder sur un mécanisme de coordination intersectoriel relié à la coordination plus large des ODD.</p>
<p>Accès élargi à tous les niveaux de l'éducation dans une approche holistique d'apprentissage tout au long de la vie, fondée sur les principes de l'éducation vue comme un droit humain fondamental et un bien public</p>	<p>Législation : L'engagement en faveur de l'alphabétisation universelle des jeunes, d'une année au moins d'éducation pré-primaire, d'un cycle d'enseignement primaire et secondaire gratuit et public de 12 années au minimum (dont au moins neuf ans sont obligatoires) et de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et à la formation post-fondamentales peut exiger l'adaptation ou le renforcement des législations nationales.</p> <p>Politique sectorielle, planification et coordination : Étant donné que le programme Éducation 2030 englobe tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que les apprenants de toutes tranches d'âge, il faut une approche véritablement sectorielle à la politique, à la planification et à la coordination en matière d'éducation.</p>

Principales caractéristiques et priorités politiques	Implications pour le développement de l'éducation
	<p>Reconnaissance, validation et accréditation de l'apprentissage : L'approche de l'apprentissage tout au long de la vie implique un système de reconnaissance, de validation et d'accréditation (RVA) de l'apprentissage et des compétences acquises en dehors des institutions d'éducation et de formation formelles. La RVA est essentielle à la mise en place de passerelles facilitant le passage entre les possibilités d'apprentissage formelles et moins formelles, ainsi qu'entre l'éducation, la formation et le travail.</p> <p>Financement : L'ambition du programme ODD 4 - Éducation 2030 d'élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie fait peser une pression plus forte sur le financement public de l'éducation. Dans le même temps, il est nécessaire d'utiliser plus efficacement les rares ressources et de promouvoir une plus grande responsabilité dans l'usage des ressources publiques pour l'éducation. Tous ces éléments mettent en exergue la nécessité de trouver des moyens complémentaires ou nouveaux d'accroître les budgets publics de l'éducation par une capacité budgétaire accrue, des partenariats innovants avec des acteurs autres que l'État, ainsi que par un plaidoyer en faveur d'une hausse de l'aide publique au développement.</p>
Accent renouvelé sur l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion	<p>Dialogue et formulation de politique inclusive : L'accent mis sur l'équité implique un dialogue de politique inclusive permettant aux différents publics de se faire mieux entendre dans la prise de décision et d'assurer la légitimité des choix politiques nationaux en matière d'éducation.</p> <p>Stratégies ciblées : L'assurance de l'équité et de l'inclusion nécessiterait des stratégies bien réfléchies pour cibler les groupes les plus vulnérables et défavorisés en termes d'accès aux possibilités d'apprentissage de qualité.</p> <p>Suivi : Le suivi de la progression dans la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 du point de vue de l'équité exigera l'accès à des données plus fiables et désagrégées, ainsi qu'une capacité renforcée d'analyser les données sur la participation et les résultats d'apprentissage à tous les niveaux.</p>
Accent renouvelé sur un apprentissage utile	<p>Programmes d'enseignement et formation des enseignants : L'accent mis sur un apprentissage véritablement utile peut nécessiter le réexamen des cadres de programmes d'enseignement existants ; du contenu de l'enseignement et de l'apprentissage, de la pédagogie, des supports pédagogiques et des pratiques d'enseignement en classe ; des cadres d'évaluation ; ainsi que de la formation et du développement professionnel des enseignants. Une approche holistique et cohérente des programmes d'enseignement exigera un alignement entre le contenu du programme, l'évaluation, la formation des enseignants, ainsi qu'avec la direction et la gestion des écoles.</p>

Principales caractéristiques et priorités politiques	Implications pour le développement de l'éducation
<p>Nouvel accent sur la pertinence de l'apprentissage tant pour le monde du travail que pour la vie civique</p>	<p>Évaluation des acquis de l'apprentissage : L'accent mis sur un apprentissage véritablement utile exige des mécanismes plus équitables et plus équilibrés pour capturer et valider les connaissances, les compétences et les aptitudes sur le spectre élargi des attentes des apprenants et par conséquent une flexibilité accrue dans la pratique de l'évaluation.</p> <p>Cadres d'assurance qualité et de qualifications : L'accent mis sur l'acquisition effective de compétences et sur la pertinence de l'apprentissage pour le monde du travail et la vie civique exige la mise en place ou le renforcement des cadres nationaux d'assurance qualité et de qualification.</p>

Que signifie la *mise en œuvre* de l'ODD 4 ?

Un certain nombre de termes sont souvent employés de façon interchangeable pour décrire la « mise en œuvre » de l'ODD 4. Il s'agit de « l'incorporation », « de la rationalisation », de la « traduction » et de « l'intégration » de l'objectif et des cibles de l'ODD 4 dans les politiques et plans nationaux pour l'éducation, ainsi que de « l'alignement » et de « l'adaptation » des politiques et plans sectoriels de l'éducation avec l'ODD 4. Quels que soient les termes utilisés, il convient de souligner que la portée sectorielle de l'ODD 4 ne permet pas sa mise en œuvre en tant qu'élément différent et séparé des efforts nationaux de développement du secteur de l'éducation.

La « mise en œuvre » de l'ODD 4 au niveau des pays implique un effort d'alignement/adaptation des politiques et de la planification de l'éducation au niveau du pays, par rapport aux cibles mondiales et aux priorités de politique contenues dans le Programme 2030. Le niveau d'alignement des politiques et plans nationaux par rapport à l'ODD 4 dépendra des priorités politiques, de l'engagement politique, des cycles de planification, des dispositifs institutionnels, ainsi que des capacités humaines, techniques et financières.

Est-il nécessaire de mettre en place des plans nationaux pour l'ODD 4 ?

Les cibles et priorités politiques de l'ODD 4 devraient faire partie des politiques, plans et procédures nationales existant en matière d'éducation. Les efforts entrepris pour réaliser les engagements de l'ODD 4 *ne doivent pas* déboucher sur des plans ou procédures parallèles ou séparés. Les engagements politiques en matière d'ODD 4 ne doivent pas exister en dehors des politiques, des procédures et mécanismes de planification, de gestion et de suivi existant au niveau national. Au contraire, les systèmes, procédures et mécanismes existants pilotés par les pays devraient être soutenus et renforcés pour améliorer l'alignement/adaptation avec les engagements mondiaux.

Quelles sont les étapes de la traduction des objectifs mondiaux au niveau national ?

Bâtir une compréhension partagée au niveau national : Susciter une compréhension partagée du Programme à l'horizon 2030 entre toutes les parties prenantes est une condition préalable à la traduction des engagements mondiaux de l'ODD 4 dans des efforts nationaux pour le développement de l'éducation. Il faut pour cela que soient menées des consultations inclusives autour du nouveau programme, dans le secteur de l'éducation et dans d'autres secteurs, pour assurer une intégration bidirectionnelle de l'éducation et des autres ODD. Le processus participatif qui permettra de bâtir cette compréhension partagée est essentiel pour assurer l'adhésion de toutes les parties prenantes participant au développement du système éducatif national.

Évaluer le niveau de préparation du pays : Cela étant posé, il est ensuite nécessaire d'évaluer le niveau de préparation du pays vis-à-vis de la traduction des engagements de l'ODD 4 dans les systèmes éducatifs nationaux. Cela englobe l'évaluation du contexte du système éducatif national en termes de politiques, de planification, de suivi et de gestion, afin d'identifier les lacunes par rapport aux engagements et aux ambitions de l'ODD 4, ainsi que les actions nécessaires pour renforcer, ajuster et/ou adapter les cadres et procédures de politique et de planification pour qu'ils reflètent les cibles et engagements pour 2030.

- **Contexte politique :** Évaluation du contexte législatif et politique national par rapport aux engagements politiques mondiaux pour 2030. Celle-ci nécessite un examen des cadres législatif et politique et l'identification de lacunes potentielles entre le contexte politique national et les engagements mondiaux.
- **Contexte de la planification :** l'identification de points d'entrée qui permettraient d'incorporer ou d'intégrer les engagements pour 2030 dans le contexte national de la planification. Selon les cycles de politique/planification nationaux spécifiques, cela pourrait se faire par le biais de la formulation de plans sectoriels ou sous-sectoriels, ou par le réalignement/l'actualisation des plans existants afin qu'ils reflètent mieux les engagements de l'ODD 4.
- **Suivi et évaluation :** cela implique un examen des cadres nationaux d'évaluation et de suivi existants afin de mieux refléter les exigences du cadre des indicateurs mondiaux proposés pour le suivi de la progression de l'ODD 4.
- **Contexte de la gestion :** cela implique une revue des mécanismes et procédures de coordination sectoriels existants par rapport aux exigences d'inclusion et de transparence du système, découlant des ambitions d'Éducation 2030. Un dialogue peut aussi être organisé avec les partenaires afin de garantir des efforts coordonnés pour contextualiser les engagements de l'ODD 4.

Ce sont là les premiers pas dans la traduction des engagements de 2030 au niveau national. Dans tous les cas, les efforts entrepris pour traduire les engagements mondiaux d'Éducation 2030 au niveau national doivent être menés par les pays, qui doivent se les approprier. Ils doivent être inscrits dans les procédures et structures nationales de politique et de planification de l'éducation.

Comment sont coordonnés les efforts des partenaires ?

La traduction des engagements de l'ODD 4 en efforts nationaux de développement de l'éducation impliquent l'engagement et la coordination d'un large éventail de partenaires à tous les niveaux. Que ce soit au niveau mondial, régional ou national, de solides partenariats multipartites liés aux processus ODD plus larges sont essentiels au succès de la traduction des engagements 2030 en efforts nationaux de développement de l'éducation.

Principes de responsabilité mutuelle : Les principes de (i) appropriation par les pays, (ii) accent mis sur les résultats, (iii) transparence et (iv) responsabilité partagée s'appliquent à tous les partenaires à tous les niveaux, ainsi qu'à tous les stades des cycles de politique, de planification et de mise en œuvre. On attend des partenaires qu'ils adhèrent tous à ces principes dans le soutien qu'ils apportent collectivement aux pays. Les principes sont essentiels pour assurer une responsabilité mutuelle dans la poursuite des engagements ODD 4 partagés.

Coordination des partenaires : la réalisation des aspirations de l'objectif et des cibles pour l'éducation contenus dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 exige des efforts coordonnés à tous les niveaux entre tous les partenaires impliqués. Dans le soutien qu'ils apportent aux efforts des gouvernements pour assurer une éducation inclusive de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, on attend des partenaires qu'ils définissent clairement leurs engagements respectifs et la nature de leur soutien en fonction de leur propre avantage comparatif. Étant donné la diversité des partenaires de développement et du soutien qu'ils peuvent fournir, la coordination est essentielle aux niveaux national, régional et mondial.

Coordination au niveau national : au niveau national, la coordination peut être assurée par une série de mécanismes ou partenariats existants. La nature et la dynamique des mécanismes de coordination existants pour le secteur de l'éducation varient selon des contextes nationaux très diversifiés. Les engagements de l'ODD 4 peuvent nécessiter le renforcement et/ou l'adaptation de mécanismes existants afin de s'assurer qu'ils sont véritablement sectoriels, inclusifs et conduits par les pays eux-mêmes.

Comité directeur de l'ODD 4-Education : au niveau international, le Comité directeur de l'ODD 4-Education 2030 réuni par l'UNESCO constitue le mécanisme de gouvernance multipartite mondial pour l'ODD 4. Le premier objectif du Comité directeur est d'offrir des orientations stratégiques, d'examiner la progression par rapport au Rapport mondial de suivi sur l'éducation, d'émettre des recommandations à la communauté éducative sur les priorités et actions essentielles pour accomplir le nouveau Programme, de suivre et de plaider pour un financement adéquat et d'encourager la coordination des activités des partenaires. Le Comité directeur se compose de 34 membres représentant une majorité des États membres, ainsi que des agences coorganisatrices d'Éducation 2030 (UNESCO, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, ONU-Femmes, Banque mondiale, OIT), l'OCDE, le PME, des organisations régionales, des organisations d'enseignants et des réseaux de la société civile.

Mécanismes de coordination aux niveaux régional/sous-régional : la coordination régionale et sous-régionale est essentielle pour appuyer les efforts nationaux et assurer leur harmonisation avec les efforts entrepris au niveau mondial. Les mécanismes de coordination

régionaux devraient dans la mesure du possible renforcer et s'accorder avec les mécanismes et structures existants y compris avec les mécanismes de coordination plus larges de l'ONU pour le suivi et le rapport sur le cadre général des ODD. Les mécanismes de coordination régionale d'Éducation 2030 sont composés de représentants des agences coorganisatrices d'Éducation 2030, d'organisations régionales, de réseaux OSC régionaux, ainsi que d'autres partenaires régionaux ou internationaux pouvant être impliqués dans l'appui au développement éducatif dans les pays de la région.

Les niveaux régionaux et sous-régionaux sont essentiels tant pour informer le Comité directeur mondial sur les réalités régionales et les priorités nationales, que pour traduire les orientations mondiales fournies par le Comité directeur mondial pour les actions au niveau des pays. Pour assurer une articulation optimale entre le Comité directeur mondial et la réalité des pays, le mécanisme de coordination régional au niveau (sous)-régional devrait inclure les membres du Comité directeur mondial qui représentent la région.

Financement d'Éducation 2030

Quelles sont les implications pour le financement national ?

Le financement de la traduction et de la mise en œuvre des engagements de l'ODD 4 n'exigera pas seulement des niveaux plus élevés de financement soutenu, mais aussi une utilisation plus efficace et équitable de ces fonds. Ainsi que cela est exposé dans le Cadre d'action Education 2030 (paragraphe 106), les ressources nationales demeurent la plus importante source de financement de l'éducation. Il doit donc y avoir un engagement clair de la part des gouvernements de fournir un financement équitable proportionnel aux priorités éducatives nationales, aux besoins et aux capacités nécessaires pour réaliser progressivement le droit à l'éducation. Pour accroître et améliorer le financement national de l'éducation, les pays devront :

Accroître le financement public pour l'éducation : pour cela, il faudra élargir l'assiette fiscale, lutter contre l'évasion fiscale et accroître la part du budget national alloué à l'éducation. Les références internationales recommandent d'allouer 15-20 % des dépenses publiques à l'éducation et 4-6 % du PIB.

Accroître l'efficacité et la responsabilité : bien qu'il soit nécessaire d'accroître le financement national de l'éducation, il faut aussi que les ressources existantes soient utilisées plus efficacement. L'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité peut accroître l'efficacité et donner lieu à une utilisation efficace des ressources existantes.

Donner la priorité à ceux qui sont le plus dans le besoin : En dernier lieu, les ressources allouées à l'éducation devraient être utilisées de manière plus équitable. Les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés, les femmes et les filles, ainsi que les populations des régions touchées par les conflits, ont typiquement des besoins éducatifs plus importants et le financement devrait donc les cibler.

Quelles sont les implications pour l'aide publique au développement ?

Ainsi que l'indique le Cadre d'action Education 2030 (paragraphe 107), la pénurie de fonds ne devrait pas compromettre le droit de milliards d'apprenants à des possibilités éducatives pertinentes. L'écart de financement annuel entre les ressources nationales disponibles et le financement nécessaire pour honorer les engagements de 2030 dans les pays à revenu faible et à revenu moyen inférieur est encore plus important que celui du programme pour l'Éducation pour tous. Ce déficit est particulièrement élevé dans les pays à revenu faible, où il constitue 42 % du coût total annuel. L'une des fonctions majeures des financements publics internationaux, y compris de l'aide publique au développement (APD), consiste à catalyser la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'autres sources, publiques et privées. Pour honorer les engagements de 2030, l'aide demeurera donc une source cruciale de financement de l'éducation. Il est indispensable d'accroître et d'améliorer le financement externe de l'éducation et pour ce faire, les partenaires de l'éducation doivent :

Inverser le déclin de l'aide à l'éducation : La chute de l'aide à l'éducation constatée ces dernières années doit être inversée. Il est crucial de tenir tous les engagements liés à l'APD, y compris celui qui a été pris par de nombreux pays développés, d'atteindre la cible de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'APD aux pays en développement et de 0,15 % à 0,2 % du RNB aux pays les moins avancés. En outre, il est impératif d'accroître le soutien octroyé à l'éducation dans les pays les moins avancés, avec des schémas prévisibles pour cette aide.

Améliorer l'efficacité de l'aide par l'harmonisation et une meilleure coordination : pour appuyer le programme commun, les donateurs, les pays à revenu intermédiaire et les autres partenaires doivent soutenir le financement des engagements d'Éducation 2030 en fonction des besoins et des priorités de chaque pays, en exploitant les financements nationaux et externes. Les donateurs doivent rechercher une meilleure harmonisation et coordination de l'aide et s'assurer que cette aide renforce l'appropriation par les pays et leur responsabilité vis-à-vis de leurs citoyens.

Améliorer l'équité du financement externe : bien qu'il soit nécessaire d'inverser le déclin des flux d'APD, il convient aussi de mieux cibler le financement externe au bénéfice des sous-secteurs négligés et des pays à revenu faible, ainsi que des groupes vulnérables et défavorisés dans les pays à revenu intermédiaire. Il conviendrait que les donateurs multi et bilatéraux de l'éducation élaborent des stratégies en coopération avec les pays bénéficiaires afin de définir conjointement le type de soutien le mieux adapté et par quels canaux et modalités.

Promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire : la coopération Sud-Sud est un important complément de la coopération internationale au développement, qui devrait être vue comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud reposant sur leurs expériences et objectifs partagés. Il conviendrait de renforcer la coopération triangulaire comme moyen de financement de l'éducation et pour faire bénéficier la coopération au développement d'une expérience et d'une expertise pertinentes. De plus, la création de la Banque de développement BRICS par le Brésil, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud peut offrir de nouvelles sources de financement et aider à inverser les déclin de l'aide à l'éducation.

Accroître les flux d'aide à l'éducation dans les conflits et les crises : Il sera impossible d'assurer à tous une éducation si l'on ne parvient pas à atteindre les enfants, les jeunes et les adultes des états fragiles et ceux qui sont touchés par les conflits et les catastrophes naturelles. Le Cadre d'action 2030 exige de toute urgence que soient entrepris des efforts pour un accroissement significatif du soutien à l'éducation dans les réponses humanitaires et les crises prolongées. La création de synergies entre le financement humanitaire et le financement du développement peut accroître l'efficacité des investissements réalisés dans les efforts de relèvement dans les états fragiles et touchés par les conflits.

Quels seront les processus et mécanismes mondiaux pour le financement de l'ODD 4 ?

Le processus de financement du développement : Le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

(Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015) propose un nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable. Il encourage les pays à envisager des cibles de dépenses appropriées à l'échelon national pour des investissements de qualité dans les services publics essentiels à tous, y compris dans l'éducation (§12). Les pays ont convenu d'élargir leurs investissements et la coopération internationale pour permettre à tous les enfants de suivre un cycle complet d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire gratuit, équitable, inclusif et de qualité (§78). De même, il a été convenu de généraliser les investissements dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), et d'améliorer l'enseignement et la formation techniques, professionnels et tertiaires, d'assurer un accès égal pour les femmes et les filles et d'améliorer la coopération afin de renforcer les systèmes d'éducation tertiaire et de viser à accroître l'accès à l'éducation en ligne (§119). Le suivi du processus de financement du développement est assuré par l'intermédiaire de forums réguliers de l'ECOSOC sur le financement du développement. Un groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies sur le financement du développement a également été créé.

La Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives mondiales est une initiative mondiale majeure qui engage les dirigeants mondiaux, les décideurs politiques et les chercheurs dans l'élaboration d'une stratégie d'investissement et de nouveaux modes de financement pour réaliser l'égalité des chances dans l'éducation pour les enfants et les jeunes. La Commission réunit ce qu'il y a de mieux en matière de recherche et d'analyse politique des actions essentielles pour renforcer l'investissement dans des résultats d'apprentissage concrets et pertinents ayant un impact positif sur le développement social et économique. Bien que le système éducatif soit envisagé dans sa globalité dès l'enfance, la Commission accordera une attention particulière à l'éducation de base et au rôle qu'elle joue dans l'amélioration des chances pour la vie et dans la mise en place d'une égalité des chances permettant aux jeunes de poursuivre leurs études, d'entrer dans la vie professionnelle et de devenir des citoyens actifs. La Commission œuvre en faveur de l'accroissement et du renforcement de l'efficacité des investissements et, à cette fin, elle contribue à la mobilisation de nouveaux partenariats, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et faible. La Commission a publié son rapport *La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en mutation* et l'a soumis au Secrétaire général des Nations Unies le 18 septembre 2016.

Partenariat Mondial pour l'Éducation : Le Partenariat Mondial a pris la relève de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (IMOA) créée en 2002. En 2012, l'IMAO a été transformée en un partenariat reposant sur des collèges électoraux, dirigé par son Conseil d'administration en assurant une représentation plus forte des partenaires des pays en développement et des acteurs non étatiques, et elle a été rebaptisée Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME). Suite à cette réforme, la plate-forme opérationnelle du PME a continué à se focaliser sur la valeur des plans sectoriels de l'éducation des pays, en s'appuyant sur des acteurs clés au niveau des pays (idéalement dans un Groupe local pour l'éducation). Le Partenariat Mondial a également élargi son appui technique direct aux processus des pays, par le biais d'un engagement technique, de nouvelles orientations, d'activités de développement des capacités et par le partage des bonnes pratiques et innovations au niveau mondial, afin de prendre en compte les pays fragiles et en situation de post-conflit et d'inclure les six objectifs de l'EPT tout en maintenant l'accent mis sur l'éducation de base. En tant que « pacte qui lie explicitement

l'augmentation de l'appui des donateurs pour l'éducation aux performances des politiques et à la responsabilisation qui en résulte dans les pays bénéficiaires », le Conseil du PME a adopté en 2014 un nouveau modèle de financement. Le PME s'avère être désormais le quatrième principal financeur de l'éducation de base dans les pays en développement, le nombre des pays en développement partenaires du PME passant rapidement de 44 en 2010 à 65 en 2017, dont 28 pays fragiles ou touchés par les conflits. Pour rejoindre le Partenariat mondial, les pays prennent des engagements nationaux en faveur de plans sectoriels crédibles et d'un financement national renforcé.

Fonds « L'éducation ne peut pas attendre » : Le Sommet d'Oslo 2015 sur l'éducation pour le développement a appelé à la création d'un effort mondial conjoint pour mobiliser une action collective et un financement significatif pour l'éducation dans les situations d'urgence. A l'approche du tout premier Sommet Humanitaire Mondial, de multiples appels ont été lancés afin que l'éducation et l'apprentissage soient mis au cœur de l'action humanitaire et que des garanties soient données pour que le droit à l'éducation de chaque enfant ne soit ni perturbé ni interrompu pour les conflits ou les catastrophes. « L'éducation ne peut pas attendre » a été élaboré en réponse à ces appels, afin de mieux répondre aux besoins éducatifs de 75 millions d'enfants et de jeunes les plus touchés par les crises et les conflits partout dans le monde. Il s'agit du premier fonds mondial qui place l'éducation au rang des priorités de l'action humanitaire. En rassemblant des partenaires publics et privés, « L'éducation ne peut pas attendre » exploitera des financements supplémentaires et fera office de catalyseur de nouvelles approches pour le financement et l'innovation afin que l'éducation soit assurée dans les situations d'urgence et les crises prolongées.

Suivi de la progression

Comment s'effectuera le suivi de la progression ?

Étant donné que le suivi relève principalement du niveau national, les pays devraient créer des mécanismes efficaces de suivi et de responsabilité, adaptés aux priorités nationales, en consultation avec toutes les parties prenantes. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) demeure la source officielle de données sur l'éducation comparables au niveau international. Il appuie les pays dans le renforcement de leurs systèmes de données nationaux. Le rapport mondial de suivi mondial sur l'éducation (GEM) est le mécanisme mondial de suivi et de rapport sur l'ODD 4 et sur l'éducation dans les autres ODD. Il présente aussi l'état de la mise en œuvre des stratégies nationales, régionales et internationales pour aider toutes les parties prenantes à honorer leurs engagements dans le cadre du suivi et de l'examen d'ensemble des ODD.

Quel cadre d'indicateurs est proposé pour le suivi de la progression ?

Au **niveau international**, **11 indicateurs mondiaux** sont proposés pour suivre l'ODD 4 [voir Annexe 3]. Ces 11 indicateurs mondiaux représentent l'ensemble minimum d'indicateurs proposés aux pays pour le suivi mondial des cibles de l'ODD 4. Un ensemble élargi d'indicateurs comparables au niveau international est aussi élaboré. Composé de **43 indicateurs thématiques**, il sert à mesurer la progression au niveau mondial et à suivre les cibles de l'éducation de l'ODD 4 de façon plus complète dans tous les pays, offrant la possibilité d'identifier les défis relatifs aux concepts des cibles qui ne sont pas bien traités et reflétés par les indicateurs mondiaux. Le cadre des indicateurs thématiques [voir Annexe 4] inclut les indicateurs mondiaux qui en sont un sous-ensemble et il propose également un ensemble d'indicateurs supplémentaires auquel les pays peuvent recourir pour réaliser le suivi de leur propre progression. Le choix des indicateurs supplémentaires à utiliser dans chaque contexte national sera défini en fonction des priorités politiques, des capacités techniques et de la disponibilité des données.

Des **indicateurs régionaux** supplémentaires peuvent être élaborés pour tenir compte des contextes régionaux spécifiques et des priorités politiques pertinentes, pour les concepts qui se prêtent moins à une comparaison internationale. Au **niveau national**, les pays disposeront aussi d'indicateurs supplémentaires adaptés aux spécificités de leur contexte national et correspondant à leurs systèmes éducatifs, programmes de politiques, stratégies et plans.

Annexe 1

Principaux documents de référence sur l'ODD 4 - Éducation 2030



Déclaration d'Incheon

2015

Adoptée lors du Forum WEF 2015, la Déclaration d'Incheon sur Éducation 2030 exprime l'engagement collectif de la communauté éducative mondiale en faveur d'un objectif ambitieux pour l'éducation dans le cadre des ODD. Elle demande également à l'UNESCO de poursuivre son action pour conduire et coordonner le programme mondial sur l'éducation.



Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030

2015

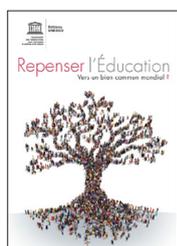
En septembre 2015, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les États membres ont adopté à New York le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Celui-ci contient 17 objectifs de développement durable (ODD), y compris l'ODD 4 qui vise à « assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».



Cadre d'action Éducation 2030

2015

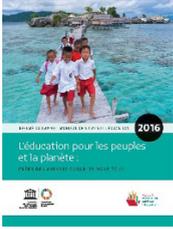
Le Cadre d'action pour l'Éducation 2030 (FFA) a pour principal objectif d'offrir une orientation pour la mise en œuvre de l'ODD 4. Il a été adopté par 184 États membres et par la communauté éducative mondiale lors de la réunion de haut niveau (Paris, novembre 2015) qui s'est tenue en parallèle avec la 38e Conférence générale de l'UNESCO.



Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ?

2015

S'inspirant d'une vision humaniste de l'éducation et du développement, cette publication de l'UNESCO sert d'amorce à un dialogue et à un débat sur les politiques publiques. Il propose de concilier l'objectif de l'éducation et son organisation dans le cadre d'un effort sociétal collectif dans un monde complexe.



L'éducation pour les peuples et la planète : Créer des avenirs durables pour tous

Rapport mondial de suivi sur l'éducation

2016

Le rapport souligne les différentes manières dont l'éducation peut servir de catalyseur pour le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et il s'attaque aux nombreux défis du suivi de la progression vers l'Objectif de développement durable 4, émettant notamment des recommandations en faveur de changements de politiques aux niveaux national, régional et mondial.



Rendre des comptes en matière d'éducation: tenir nos engagements

Rapport mondial de suivi sur l'éducation

2017

Le rapport s'intéresse à la question de la responsabilité dans l'éducation, en analysant les moyens permettant à l'ensemble des acteurs de fournir une éducation de manière plus efficace, efficiente et équitable. Il examine les implications de la responsabilité dans l'éducation dans un monde de plus en plus globalisé, notamment son influence sur la perception du public sur l'éducation au niveau national. En se demandant quels mécanismes de responsabilisation sont plus efficaces que d'autres, et en évaluant les facteurs politiques, économiques et sociaux qui déterminent le succès ou l'échec de la responsabilisation, le Rapport GEM 2017 formule à ce sujet des recommandations concrètes pour l'avenir.



Intégrer l'ODD 4 – Éducation 2030 dans les politiques et la planification sectorielles

Directives techniques pour les bureaux hors Siège de l'UNESCO

2016

Les présentes directives visent à offrir aux bureaux hors Siège une base qui leur permette d'apporter l'appui technique adéquat aux autorités nationales dans le cadre de ce processus. À cette fin, différentes situations nationales en termes de besoins et de capacités sont prises en compte, de manière à éviter d'adopter une seule et même approche pour tous.

Annexe 2

Messages stratégiques clés : ODD 4-Éducation 2030

1. **L'éducation est au cœur des ODD** : L'éducation est indispensable aux progrès vers la réalisation de tous les ODD et devrait donc faire partie des stratégies propres à chacun d'eux.
2. **Au-delà d'une approche compartimentée de l'éducation** : Tous les ODD sont interdépendants. Ils ne peuvent être réalisés que collectivement. Il est donc nécessaire d'aller au-delà d'une approche compartimentée et de veiller à mieux articuler le secteur de l'éducation avec les autres secteurs du développement.
3. **ODD 4-Éducation 2030** : Outre l'objectif autonome pour l'éducation (ODD 4), plusieurs autres ODD du programme 2030 incluent des cibles pour l'éducation, notamment ceux de la santé, de la croissance économique et du travail décent, de la consommation et de la production durables et des changements climatiques. Le terme ODD 4-Éducation 2030 englobe à la fois l'ODD 4 et les cibles des autres ODD en rapport avec l'éducation.
4. **Appropriation et leadership national** : Les gouvernements doivent s'approprier et conduire la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 pour traduire le programme mondial pour l'éducation en politiques, plans, cibles, initiatives ou actions nationales réalisables, adaptées à leurs besoins nationaux de développement, à leur cycle de politique et de planification, à leurs capacités institutionnelles, à l'organisation de l'éducation et à la disponibilité des ressources.
5. **L'ODD 4-Éducation 2030 ne doit donner lieu à aucun plan séparé.** Il conviendrait au contraire, et dans la mesure du possible et dans chaque contexte, d'aligner/adapter les politiques, la planification et la gestion nationale du secteur de l'éducation sur les objectifs et cibles pour 2030.
6. **Exploiter/renforcer les mécanismes de coordination existants** : Les mécanismes de coordination nationaux et régionaux pour la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 devraient – dans la mesure du possible – s'appuyer sur les mécanismes, systèmes et processus de coordination existants et être liés aux mécanismes généraux de coordination des ODD aux niveaux national, régional et mondial.
7. **Partenariats multipartites améliorés pour la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité** : L'ambition de l'ODD 4 – Éducation 2030 exige des partenariats multipartites améliorés entre les acteurs publics et non publics afin d'assurer la transparence de la mise en œuvre, du suivi et de la responsabilité.

Annexe 3

Indicateur mondiaux proposés pour le suivi de l'ODD 4

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

Indicateur 4.1.1 Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en cours élémentaire ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin du cycle secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe

Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Indicateur 4.2.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

Indicateur 4.2.2 Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Indicateur 4.3.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe

Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Indicateur 4.4.1 Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Indicateur 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Indicateur 4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe

Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Indicateur 4.7.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves

Cible 4 (a) D'ici à 2030, faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Indicateur 4 (a) (1) Pourcentage d'écoles disposant : (a) de l'électricité ; (b) de l'Internet à des fins pédagogiques ; (c) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (e) d'un accès élémentaire à l'eau potable ; (f) d'installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; et (g) d'un minimum de lavabos (selon les définitions de l'indicateur WASH (eau, assainissement et hygiène))

Cible 4 (b) D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Indicateur 4 (b) (1) Volume de l'aide publique au développement consacré aux bourses d'études, par secteur et type de formation

Cible 4 (c) D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 4 (c) (1) Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique), requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné

Annexe 4

Cadre d'indicateurs thématiques pour le suivi des objectifs de l'ODD 4 [édition octobre 2017]

Un ensemble plus large d'indicateurs comparables au niveau international a été constitué par le Groupe consultatif technique sur les indicateurs de l'éducation post-2015 et inclus dans le Cadre d'action Éducation 2030 adopté par les États membres en novembre 2015. Cet ensemble d'indicateurs thématiques servira à observer les progrès de l'éducation au niveau mondial et à suivre les cibles de l'ODD 4 de manière plus approfondie dans tous les pays, et permettra de recenser les problèmes concernant les concepts des cibles qui ne trouvent pas de traduction adéquate dans les indicateurs mondiaux. Le cadre d'indicateurs thématiques comprend le sous-ensemble des indicateurs mondiaux et constitue aussi un ensemble recommandé d'indicateurs supplémentaires que les pays peuvent utiliser pour assurer un suivi en fonction de leur situation propre, de leurs priorités stratégiques, de leurs capacités techniques et des données disponibles.

ODD 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	
4.1.1	Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en cours élémentaire ; (b) en fin de cycle primaire ; et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe
4.1.2	Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (i) en primaire (ii) à la fin du cycle primaire et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire
4.1.3	Taux brut de scolarisation jusqu'au dernier niveau (primaire, premier cycle du secondaire)
4.1.4	Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)
4.1.5	Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire)
4.1.6	Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire)
4.1.7	Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique

Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	
4.2.1	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe
4.2.2	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison
4.2.3	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe
4.2.4	Taux brut de scolarisation préscolaire (a) dans l'éducation préscolaire et (b) dans des programmes de développement de l'éducation de la petite enfance
4.2.5	Nombre d'années d'enseignement préscolaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique
Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	
4.3.1	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe
4.3.2	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur par sexe
4.3.3	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans) par sexe
Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	
4.4.1	Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence
4.4.2	Pourcentage de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique
4.4.3	Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par classe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation scolaire
Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	
4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être désagrégé
4.5.2	Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction

4.5.3	Mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées
4.5.4	Dépenses sur l'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement
4.5.5	Pourcentage de l'aide totale à l'éducation alloué aux pays à faible revenu
Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	
4.6.1	Proportion de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe
4.6.2	Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes
4.6.3	Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation
Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	
4.7.1	Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'Éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves
4.7.2	Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie
4.7.3	Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en oeuvre à l'échelle nationale (conformément à la résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)
4.7.4	Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité
4.7.5	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience
Cible 4.a D'ici à 2030, faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous	
4.a.1	Proportion d'écoles disposant : (a) de l'électricité ; (b) d'Internet ; (c) d'ordinateurs ; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés ; (e) d'eau potable ; (f) de toilettes de base unisexes ; et (g) d'installations de lavage des mains
4.a.2	Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtime corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels
4.a.3	Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements

Cible 4.b D'ici à 2030, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	
4.c.1	Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique), requises pour l'enseignement à un niveau pertinent dans un pays donné par sexe
4.c.2	Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études
4.c.3	Proportion d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement
4.c.4	Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études
4.c.5	Salaires moyens des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification
4.c.6	Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études
4.c.7	Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue au cours des 12 derniers mois, par type de formation

Note: les indicateurs mondiaux sont surlignés en bleu



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de l'éducation

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traduit un engagement mondial de la communauté internationale en vue d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 grâce au développement durable. Il se compose de 17 objectifs ambitieux dont l'un, l'Objectif de développement durable 4, consiste à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Le présent guide, qui s'articule autour d'un ensemble de questions et de réponses, a pour objet d'explicitier l'ODD 4 par des conseils d'ordre général, des réponses aux questions et un exposé de ses conséquences sur les efforts entrepris au plan national et local en faveur du développement de l'éducation. Il complète les directives techniques de l'UNESCO (2016) pour l'intégration de l'ODD 4 – Éducation 2030 dans les politiques et la planification du secteur.